



Recynam

La valorisation de vos ressources

Site d'exploitation :

1. LIVES-SUR-MEUSE

Adresse :

Rue de Bossimé à 5101 Loyers

Tél :

Tél : 081/30.49.10

Mail :

lives@recynam.be

Granulats de débris de béton, mixtes et enrobés hydrocarbonés recyclés certifiés



Nos granulats recyclés sont conformes à la norme NBN EN 13242

Suivant fiche technique production

Production répondant aux critères SSD

N°2021/SSD2-A/0001

Tarif 2022

	J	F	M	A	M	J	J	A	J	A	S	O	N	D	
Horaires d'ouvertures* :	Du 10/01/22 au 15/04/22 08h00 à 16h30					Du 18/04/22 au 23/09/22 07h00 à 16h30					Du 26/09/22 au 23/12/22 08h00 à 16h30				

avec pause de 12h00 à 12h30
* Sauf autre demande client

Promotions possibles. Nous consulter !

Vous pouvez retrouver nos tarifs en ligne sur notre nouveau site web www.recynam.be. Possibilité de rédiger votre propre devis en ligne

Valorisation en installations autorisées (I.A.) avec prestations techniques et suivi environnemental.

Tarif en vigueur au 01/08/2022 : tous nos prix s'établissent à la tonne HTVA.

Facturation minimum : 1 tonne pour les remorques sauf le déchet PAC PRO

Suivant disponibilité des stocks

VERSAGE DE DECHETS INERTES



Béton

(Déchets sans classe 2)

Code déchet : 17 01 01

	Prix (€/t)
Béton non armé sans terre et sans fines	Gratuit
Béton non armé avec max 25% de sable	4,65
Béton non armé avec plus de 25% de sable	9,05
Béton non armé avec terre	13,25
Béton armé sans terre et sans fines D < 100 cm	7,25
Béton armé sans terre et sans fines 100 cm < D < 200 cm	13,80
Béton armé avec terre ou avec fines	19,30
Béton hors catégories (poteaux, hourdis, ...)	24,25
Béton cellulaire sans plâtre	69,00



Tarmac

(Déchets sans goudron. Test par nos soins obligatoire à l'entrée)

Code déchet : 17 03 02

	Prix (€/t)
Tarmac tout venant	4,80



Mixtes

(Déchets de démolition en mélange sans classe 2)

Code déchet : 17 01 07

	Prix (€/t)
Mixtes avec 0% de fines	9,95
Mixtes avec 0 à 25% de fines	12,50
Mixtes avec 25 à 50 % de fines	19,45
Mixtes avec plus de 50 % de fines	27,55

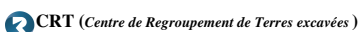


Regroupement asbeste-ciment

(A la pièce)

Code déchet : 17 06 05

	Prix (€)
Petit sac asbeste	17,85
Big bag asbeste	252,00
Dépôt bag asbeste	267,00
Container asbeste	sur demande



CRT (Centre de Regroupement de Terres excavées)

(Acceptation suivant AGW du 05-07-2018 par lot)

Code déchet : 17 05 04

Lot < 20m ³ (36t) : sans traçabilité et sans analyse	Prix (€/t)
Terre de déblais avec max 5% de débris de construction	30,45

Sans traçabilité WALTERRE, sans analyse

Lot > 20m ³ (36t) :	Type	Prix (€/t)
Terre de déblais avec max 5% de débris de construction	I - II	14,70
Terre de déblais avec max 5% de débris de construction	III	19,25
Terre de déblais avec max 5% de débris de construction	IV	21,50
Terre de déblais avec max 5% de débris de construction	V	28,50

Traçabilité WALTERRE, document de transport (DT) obligatoire dans chaque camion se présentant à notre bascule. A transmettre 48h00 avant versage sur le centre I.A. Le certificat contrôle qualité des terres (CCQT) Walterre est obligatoire si > 400m³ (720t). Terres avec renouées interdites.

Lot > 20m³ (36t) : code 10

Terre de déblais avec max 5% de débris de construction	Prix (€/t)
sur demande	

Sans analyse, document de transport (DT) WALTERRE obligatoire et requit avant versage. Conditions de prix et réservation de logettes sur demande

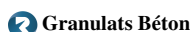


Pac Pro

Codes déchets : 17 02 01 et 17 09 04

	Prix (€/t)
Pac Pro bois	110,00
Pac Pro classe 2 (Mélange de plâtre, plastique, PVC, blocs cellulaires, ...)	225,00
Pac Pro souches (sans terre)	55,00

VENTE DE RECYCLES/PRODUITS NATURELS

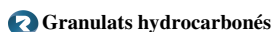


Granulats Béton

(Qualité Qualiroutes CE 2+)

		Prix (€/t)
Graves de débris béton	0/10*	6,95
Graves de débris béton	0/31,5	7,85
Graves de débris béton	0/63	8,45
Graves de débris béton	31,5/63	9,00

*CE 4



Granulats hydrocarbonés

		Prix (€/t)
Graves d'enrobés hydrocarbonés	0/31,5	4,50

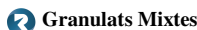


Granulats Mixtes - Béton

(Qualité CE/CE 2+)

(Mélange avec au moins 70% de granulats de béton)

		Prix (€/t)
Graves de débris mixtes-béton	0/31,5	5,45
Graves de débris mixtes-béton	0/63	6,00
Gravillons de débris mixtes-béton	31,5/63	7,80



Granulats Mixtes

(Qualité CE/CE 2+)

		Prix (€/t)
Graves de débris mixtes	0/10*	1,60
Graves de débris mixtes	0/31,5	3,95
Graves de débris mixtes	0/63	4,30
Gravillons de débris mixtes	31,5/63	6,75

*CE 4



Grave Teralcalco

(Grave de précalpage CaO)

		Prix (€/t)
Teralcalco - 1,5%	0/10	3,15
Teralcalco Premium - 3%	0/10	5,40



Granulats de Produit naturel

		Prix (€/t)
Sable maçon tamisé	0/2	12,40
Pierres naturelles calcaires	2/8	19,00
Pierres naturelles calcaires	8/16	18,65
Pierres naturelles calcaires	20/31,5	16,40
Pierres naturelles calcaires	0/31,5	15,10



Terres

Code déchet : 17 05 04

(Avec traçabilité Walterre si lot > 20m³)

	Prix (€/t)
Terre végétale conforme type I-II-III	15,00

Non-conformité aux versages : Prestations de tri

Pour les terres, si présence

• De 5 à 25% d'inertes, supplément pour traitement et évacuation : 3,20€/t

• De déchets verts, supplément pour traitement et évacuation : 0,15 €/kg

Pour les inertes, si présence

• D'éléments exogènes (bois, plastiques,...), supplément pour traitement et évacuation : 250€/t

• De blocs YTONG, supplément pour traitement et évacuation : 90€/t

• De déchets d'abeste-ciment, supplément pour traitement et évacuation : 13,90€/kg

Tarif valable sous réserve d'éventuelles modifications des conditions d'exploiter - voir conditions générales au verso

Offres ou soumissions : Service Commercial tél : 0471/86 07 03 - 081/23 43 46 - Service Opérationnel tél : 0476/22 47 87 - 081/30 49 10

Plan d'accès disponible sur simple demande ou sur notre site internet www.recynam.be



Recynam

La valorisation de vos ressources

Site d'exploitation :
LIVES-SUR-MEUSE

Adresse :
Rue de Bossimé à 5101 Loyers

Tél :
Tél : 081/30.49.10

Mail :
lives@recynam.be

Granulats de débris de béton, mixtes et enrobés hydrocarbonés recyclés certifiés



Nos granulats recyclés sont conformes à la norme NBN EN 13242

Production répondant aux critères SSD N°2021/SSD2-A/0001

Tarif centrale à graves recyclées stabilisées 2022

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Du 10/01/22 au 15/04/22				Du 18/04/22 au 23/09/22				Du 27/09/22 au 23/12/22			
Horaires d'ouvertures*: 08h00 à 16h00				07h00 à 16h00				08h00 à 16h00			
											avec pause de 12h00 à 12h30 *Sauf autre demande client

Promotions possibles. Nous consulter !

Vous pouvez retrouver nos tarifs en ligne sur notre nouveau site web www.recynam.be. Possibilité de rédiger votre propre devis en ligne

Tarif en vigueur au 01/08/2022 : tous nos prix s'établissent à la tonne HTVA.
Facturation minimum : 1 tonne

VENTE GRAVE BETON CIMENT (GBC)

Grave béton ciment (GBC)

(Type II : au départ d'une grave 0/31,5 de débris béton et/ou d'enrobé d'hydrocarboné)

	Prix €/t
Grave béton ciment 50 kg/m ³ type II	17,10
Grave béton ciment 100 kg/m ³ type II	21,30
Grave béton ciment 150 kg/m ³ type II	26,35
Grave béton ciment 200 kg/m ³ type II	31,35
Grave béton ciment 250 kg/m ³ type II	36,20
Grave béton ciment 300 kg/m ³ type II	40,80

Grave béton ciment (GBC)

(Type II : au départ d'une grave de débris béton 0/31,5 mm)

	Prix €/t
Grave béton ciment 55 kg/m ³ type II A 3%	17,60

VENTE GRAVE STABILISEE CIMENT (GSC)

Grave 0/10mm stabilisée ciment (GSC)

(Au départ d'une grave de débris 0/10 béton - enrobé hydrocarboné - mixte)

	Prix €/t
Grave 0/10 mm stabilisée ciment 50 kg/m ³	11,75
Grave 0/10 mm stabilisée ciment 100 kg/m ³	16,10
Grave 0/10 mm stabilisée ciment 150 kg/m ³	20,40
Grave 0/10 mm stabilisée ciment 200 kg/m ³	24,85
Grave 0/10 mm stabilisée ciment 250 kg/m ³	28,25

Rappels importants :

- La benne camion doit être PROPRE
- Les produits doivent être protégés de toute dessiccation ou d'ajout d'eau pendant le transport
- La mise en œuvre est proscrite en cas de gel, d'intempéries ou fortes chaleurs
- La mise en œuvre doit être terminée dans les 2 heures à partir du départ centrale

Livraison

Nos camions doivent être déchargés endéans les 15 minutes suivant leur arrivée sur chantier. Toute attente sera facturée en sus.



CONDITIONS GENERALES DE VENTES :

Par le fait du versage de déchets ou l'enlèvement de fournitures, le client reconnaît formellement avoir pris connaissance des présentes conditions et les accepter sans réserve. Nos conditions ne pourront jamais, sauf accord de notre part, être modifiées ou abrogées. Elles s'imposent aux clients et à leurs sous-traitants éventuels.

- Tous nos prix s'entendent hors T.V.A. à la tonne ou m³ chargé et/ou versé en nos centres de recyclage. Le prix est déterminé par l'application du tarif en vigueur au moment du versage ou du chargement. Le client reconnaît avoir pu prendre connaissance du tarif préalablement au versage ou au chargement, étant entendu que le chauffeur reste responsable de la propreté de sa benne. Toutes nos offres de prix sont faites en fonction des présentes conditions, qui font la loi des parties. Les offres sont faites sans engagement de durée, nos prix étant susceptibles de variation suivant les contraintes techniques et réglementaires.
- Tout impôt, taxe ou autre somme à payer par la S.A. RECYNAM en application de la législation et de la réglementation, à l'occasion ou du fait du versage ou du chargement, est à charge du client. Ces sommes peuvent être réclamées, même après paiement du prix, selon les formalités prévues pour le paiement de ce dernier. L'inconstitutionnalité ou l'illégalité éventuelle de la législation ou de la réglementation en vertu desquelles le paiement est réclamé ne peut être opposé par le client pour faire obstacle au paiement.
- Le versage de matériaux de catégories différentes, mélangés dans un chargement, ainsi que la dimension du plus grand bloc de chargement entraîne l'application du tarif le plus élevé à tout le chargement.
- La S.A. RECYNAM peut refuser le versage d'un déchet non conforme à la législation en vigueur au moment du versage sans que le client puisse prétendre à des indemnités.
- Le client est seul responsable de ses déchets, même après versage. Par le fait du versage, il déclare connaître la situation administrative exacte de la S.A. RECYNAM et l'étendue de ses autorisations. Les marchandises, même expédiées franco, voyagent aux risques et périls du destinataire.
- La signature du bordereau de versage ou le dépôt des déchets entraîne son plein accord sur, notamment, le produit, la quantité, le prix ainsi que l'engagement de conformité des matériaux inertes suivant les textes légaux en vigueur (AGW du 07/10/10 et AGW du 14/06/01).
- Dans le cas contraire, constaté lors du versage, le rechargement par nos soins est facturé au montant forfaitaire de 250 euros.
- Nos granulats recyclés sont conformes à la norme NBN EN 13242. Nos graves stabilisées sont fabriquées à base de ciment CEM III/A 32,5 NLA HSR.
- Toute prestation de la S.A. RECYNAM est payable au comptant ou, après accord avec la comptabilité, à 30 jours, date de facture. L'exploitant se réserve le droit de réclamer au client le versement d'un acompte, à titre de garantie, avant tout versage ou chargement. Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité de 20% du montant de la facture, avec un minimum de 125 euros et l'application d'intérêts de retard de 15% l'an, de plus le versage et la vente de matériaux lui seront refusés jusqu'au parfait règlement des montants dus.
- Pour être opposable à la S.A. RECYNAM, toute réclamation devra être introduite par envoi recommandé, dans un délai de 8 jours calendrier, comptant à partir de la date de réception des fournitures ou prestations, et dans tous les cas, avant mise en œuvre par le client.
- Nos prix sont révisibles à tout moment sans préavis. Le changement d'une ou de plusieurs conditions ci-dessus énumérées n'entraîne aucune modification aux autres conditions qui restent de stricte application.
- Pour tout litige, seules les Juridictions de Namur sont compétentes.

Tarif valable sous réserve d'éventuelles modifications des conditions d'exploiter

Offres ou soumissions : Service Commercial tél : 0471/86 07 03 - 081/ 23 43 46 - Service Opérationnel tél : 0476/22 47 87 - 081/30 49 10
Plan d'accès disponible sur simple demande ou sur notre site internet www.recynam.be

Siège Social : Rue du Troquoy 24
5380 Fernelmont
Ouvert du lu au ve de 08h00 à 12h00 et 12h30 à 16h30

Site de Production : Rue de Bossimé
5101 Loyers
TVA : BE 0455 254 355

CONDITIONS GENERALES

Par le fait du déchargement de déchets ou l'enlèvement de fournitures, le client reconnaît formellement avoir pris connaissance des présentes conditions et les accepter sans réserve. Nos conditions ne pourront jamais, sauf accord de notre part, être modifiées ou abrogées. Elles s'imposeront aux clients et à leurs sous-traitants éventuels.

1. Tous nos prix s'entendent hors T.V.A. à la tonne chargée et/ou déchargée en nos centres de recyclage. Le prix est déterminé par l'application du tarif en vigueur au moment du déchargement ou du chargement. Le client reconnaît avoir pu prendre connaissance du tarif préalablement au déchargement ou au chargement, étant entendu que le chauffeur reste responsable de la propreté de sa benne. Toutes nos offres de prix sont faites en fonction des présentes conditions, qui font la loi des parties. Les offres sont faites sans engagement de durée, nos prix étant susceptibles de variation suivant les contraintes techniques et réglementaires.
2. Tout impôt, taxe ou autre somme à payer par la S.A. RECYNAM en application de la législation et de la réglementation, à l'occasion ou du fait du déchargement ou du chargement, est à charge du client. Ces sommes peuvent être réclamées, même après paiement du prix, selon les formalités prévues pour le paiement de ce dernier. L'inconstitutionnalité ou l'illégalité éventuelle de la législation ou de la réglementation en vertu desquelles le paiement est réclamé ne peut être opposé par le client pour faire obstacle au paiement.
3. Le déchargement de matériaux de catégories différentes, mélangés dans un chargement, ainsi que la dimension du plus grand bloc du chargement entraîne l'application du tarif le plus élevé à tout le chargement.
4. La S.A. RECYNAM peut refuser le déchargement d'un déchet non conforme à la législation en vigueur au moment du déchargement sans que le client puisse prétendre à des indemnités.
5. Le client est seul responsable de ses déchets, même après déchargement. Par le fait du déchargement, il déclare connaître la situation administrative exacte de la S.A. RECYNAM et l'étendue de ses autorisations. Les marchandises, même expédiées franco, voyagent aux risques et périls du destinataire.
6. La signature du bordereau de déchargement ou le dépôt des déchets entraîne son plein accord sur, notamment, le produit, la quantité, le prix ainsi que l'engagement de conformité des matériaux inertes suivant les textes légaux en vigueur (AGW du 07/10/10, AGW du 05/07/2018 et AGW du 28/02/2019 End of Waste). Dans le cas contraire, constaté lors du déchargement, le rechargement par nos soins est facturé au montant forfaitaire de 250 euros.
7. Nos granulats recyclés sont conformes à la norme NBN EN 13242. Nos graves stabilisées sont fabriquées à base de ciment CEM III/B 42,5 NLA HSR.
8. La S.A. RECYNAM se réserve le droit d'effectuer un contrôle environnemental sur tous les déchargements. Les résultats d'analyses des prélèvements réalisés sur tas foisonnés en conformité avec le GRGT sur nos sites priment sur toutes autres analyses réalisées sur chantier. En cas de contestation, une contre-analyse contradictoire (à charge du client) est autorisée sur le lot dans un délai de max 8 jours après notification. En cas de non-conformité du lot, tel qu'exigé dans l'AGW du 05/07/2018, l'ASBL Walterre sera informée et une proposition de gestion du lot incriminé en conformité avec la législation sera faite au client.
9. Toute prestation de la S.A. RECYNAM est payable au comptant ou, après accord avec la comptabilité, à 30 jours, date de facture. L'exploitant se réserve le droit de réclamer au client le versement d'un acompte, à titre de garantie, avant tout déchargement ou chargement. Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité de 20% du montant de la facture, avec un minimum de 125 euros et l'application d'intérêts de retard de 15% l'an, de plus le déchargement et la vente de matériaux lui seront refusés jusqu'au parfait règlement des montants dus.
10. Pour être opposable à la S.A. RECYNAM, toute réclamation devra être introduite par envoi recommandé, dans un délai de 8 jours calendaires, comptant à partir de la date de réception des fournitures ou prestations et, dans tous les cas, avant mise en œuvre par le client.
11. Nos prix sont révisibles à tout moment sans préavis. Le changement d'une ou de plusieurs conditions ci-dessus énumérées n'entraîne aucune modification aux autres conditions qui restent de stricte application.
12. Pour tout litige, seules les Juridictions de Namur sont compétentes.
13. Toutes circonstances raisonnablement imprévisibles lors du dépôt de l'offre et inévitables, qui rendraient l'exécution du contrat plus difficile ou plus onéreuse sur un plan financier ou autre au-delà des prévisions normales, seront considérées comme des cas de force majeure. Elles nous fondent à demander la révision ou la résiliation du contrat. Si ces circonstances sont de nature à entraîner une interruption des déchargements de déchets ou enlèvements de fourniture, le délai d'exécution est suspendu de plein droit pour la durée d'interruption, augmentée du laps de temps nécessaire à la remise en route du chantier.
14. Nous rassemblons et traitons les données à caractère personnel reçues de votre part en vue de l'exécution du contrat, de la gestion des clients, de la comptabilité et d'activités de marketing direct. Les fondements juridiques sont l'exécution du contrat, le respect des obligations légales et réglementaires et/ou l'intérêt légitime. Le responsable de traitement est S.A. RECYNAM, Rue du Tronquoy, 24 à 5380 Fernelmont. Ces données à caractère personnel ne seront transmises à des personnes chargées du traitement, des destinataires et/ou des tiers que dans la mesure rendue indispensable aux finalités du traitement, telles que mentionnées ci-dessus. Le client est responsable de l'exactitude des données à caractère personnel qu'il nous transmet, et s'engage à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données vis-à-vis des personnes dont il nous a transmis les données à caractère personnel, ainsi qu'en ce qui concerne toutes les éventuelles données à caractère personnel qu'il recevrait de notre part et de nos collaborateurs. Le client confirme qu'il a été suffisamment informé quant au traitement de ses données à caractère personnel et à ses droits en matière de regard, de rectification, de suppression et d'opposition.